



Élections Européennes

Les élections européennes auront lieu dans les 28 États membres de l'Union européenne entre le 23 et le 26 mai 2019. En France métropolitaine, elles auront lieu le **dimanche 26 mai 2019**.

Le nombre de **sièges au Parlement européen est de 751, il passera à 705 en cas de Brexit dont 79 Français** (74 actuellement). Sans validation de l'accord de Brexit, le Royaume-Uni a prévu de participer au scrutin. Le nombre de députés européens est alors temporairement maintenu à 751, dont 74 Français. La configuration à 705 eurodéputés ne sera mise en œuvre qu'après le départ du Royaume-Uni.

La loi du 25 juin 2018 a introduit un changement majeur en France : l'adoption d'une circonscription unique mettant fin aux huit circonscriptions régionales. Chaque parti devra présenter une liste de 79 candidats pour l'ensemble du territoire français. Le système de la représentation proportionnelle est toujours conservé.

Le dépôt des candidatures s'est achevé vendredi 3 mai 2019.

A l'issue du scrutin, les partis ayant obtenu plus de 5% des suffrages bénéficieront d'un **nombre de sièges proportionnel** à leur nombre de voix. Les listes ayant recueilli au moins 3% des suffrages exprimés voient leurs **frais de campagne** remboursés.

Le scrutin en Seine-Maritime

1337 bureaux seront ouverts en Seine-Maritime entre 08h et 18h, aucune commune n'ayant fait de demande de dérogation pour une ouverture jusqu'à 20h00, afin de recueillir le vote de près de **865 000 électeurs**.

Près de 1800 électeurs européens sont également susceptibles de déposer leur vote dans les urnes de Seine-Maritime.

Les taux de participation seront transmis aux médias à 12h et à 17h.



Rappel > Taux de participation définitif aux élections européennes 2014

En Europe: 42,61% _ En France : 42,43%

En Seine-Maritime: 42,67% - A 12h : 14,06 % _ à 17h : 33,74 %

Recueil des résultats du scrutin pour les médias

Les résultats départementaux seront consultables au fil de l'eau sur le site du ministère de l'Intérieur. Cependant, un accueil médias sera possible en préfecture entre 20h15 et 22h15. Les fichiers des résultats départementaux définitifs seront adressés aux médias qui en feront la demande.

Pour tous besoins logistiques ou matériels, merci de contacter rapidement le service de la communication de la préfecture.